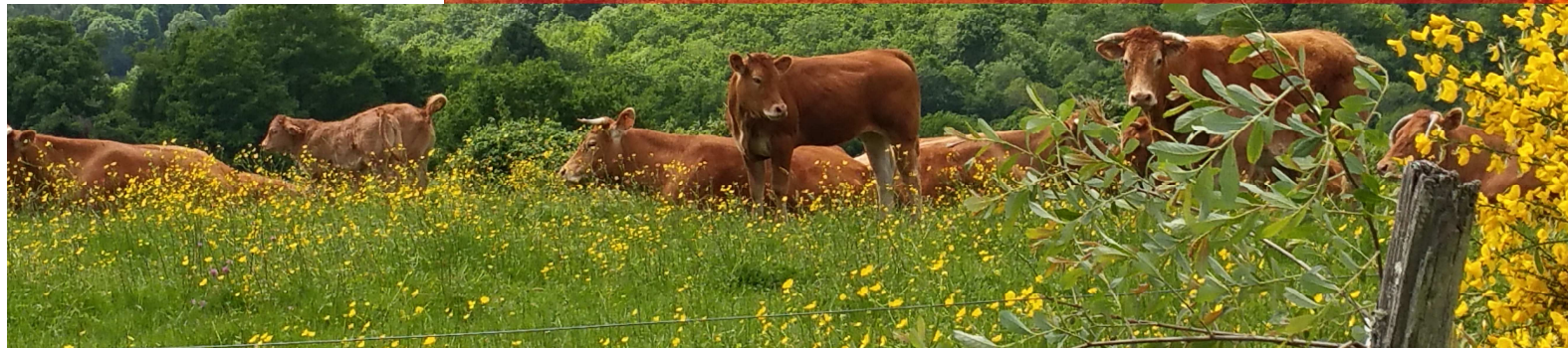


LE VEAU ET LES PROBLEMES RENCONTRÉS APRES LA NAISSANCE

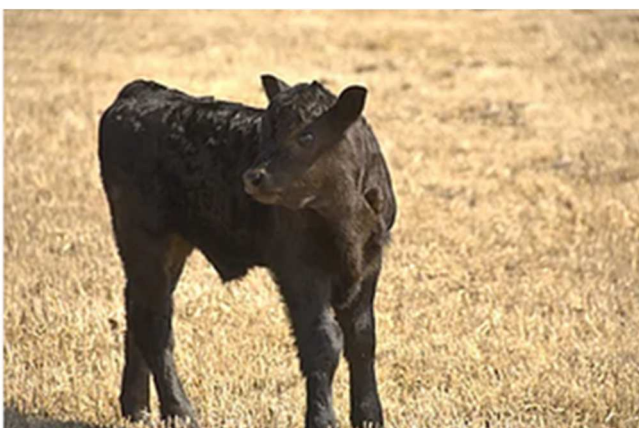
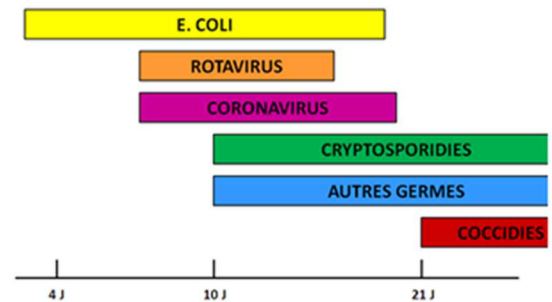


Les informations transmises dans ce trimestriel sont elles aussi issues de la formation « éleveur infirmier » réalisée par un Vétérinaire sanitaire.

Dans le trimestriel précédent nous avons abordé le vêlage, nous allons donc continuer dans le trimestriel de Mars par le veau et les problèmes qu'il peut rencontrer après la naissance et notamment les problèmes de diarrhée qui sont des urgences notables en élevage qui peuvent entraîner des pertes économiques importantes.

I. DIARRHÉE CHEZ LE VEAU : UN PROBLÈME ASSEZ URGENT

Fréquence des principaux agents de diarrhées suivant l'âge des veaux (en jours)



- Rotavirus (c'est une maladie virale et il existe un vaccin pour les vaches mères en fin de gestation ou dans les 3 – 4 jours de vie du veau)
- Coronavirus (c'est une maladie virale et il existe un vaccin pour les vaches mères en fin de gestation ou dans les 3 – 4 jours de vie du veau)
- Chriptosporidiose (maladie qui cause des diarrhées verdâtres)

Ces maladies sont contagieuses et il est important de faire un prélèvement de bouse et de demander au vétérinaire sanitaire de faire une demande d'analyse au laboratoire afin que celle-ci soit gratuite afin de pouvoir intervenir le plus rapidement possible sur vos animaux et de manière bien ciblée.

A noter : sur les diarrhées d'origine virales, elles sont difficiles à soigner une fois que les vaches ont vêlé. Il est donc très important de faire le nécessaire avant le vêlage avec une vaccination en fin de gestation.

Attention de bien pailler vos box à vêlage ou bâtiments d'élevage durant cette période !!

Il y a 3 facteurs importants à vérifier quand un veau présente une diarrhée

- Perte de liquide = déshydratation
- Passage de germe = septicémie
- Production de toxines

Vérifier la déshydratation	De 2 à 4 %	> 4 %
Œil	Normal	Enfoncé
Mufle	Humide	Sec
Pli de peau	Revient en place < 2sec	Persistant > 2sec
Réflexe tétée	Normal	Faible à absent
Température	> 38,5°C	< 38,5°C

Il est donc important d'observer :

- L'attitude du veau
- D'évaluer la soif du veau par le réflexe de succion
- L'état de l'animal
- La température



si $T^{\circ}C \leq 37^{\circ}$ = trop tard = stade 3 œil creux $\geq 3mm$ / bouche froide

si $37^{\circ} \leq T^{\circ}C \leq 38^{\circ}$ = stade 2 = œil creux de 3 mm / il n'y a plus de succion = diarrhée grave = perfusion

39° = stade 1 = œil commence à se creuser = succion diminuée = donner un réhydratant oral !!

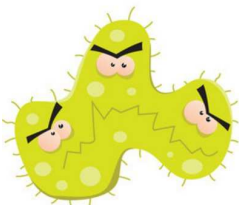
Si un veau qui n'a pas de réflexe de succion il est inutile de le faire boire :

- L'eau peut aller dans les poumons et provoquer la mort
- De l'eau dans les pré-estomacs qui ne sont pas encore développés entraîne une fermentation et le veau en meurt.

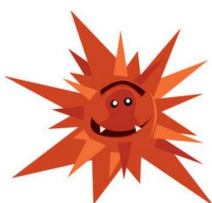
Vous pouvez le sonder mais attention, si le veau tousse c'est que l'on n'est pas au bon endroit, il faut mettre la sonde sur le côté de la gueule et directement dans la caillette.



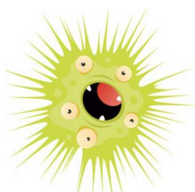
Vous pouvez aussi effectuer une coproscopie mais c'est comme une photo de classe : des fois il y a des absents à la photo alors qu'ils font partie de la classe le reste de l'année. Cela veut dire que nous n'aurons peut-être pas tous les agents pathogènes présents sur la coproscopie alors qu'en réalité ils sont présents et rendent le veau malade.



- Les coccidies ; elles sont présentes tout le temps chez le veau. On ne traite un animal que si leur nombre dépasse un certain seuil sur vos résultats. La phase à risque pour la coccidiose (elle n'aime pas les milieux acides) apparaît lors des changements alimentaires lors du sevrage (passage à de l'herbe et non plus exclusivement à du lait). Il faudrait acidifier l'eau de boisson à l'aide d'un peu de vinaigre de cidre par exemple (1mL par litre de boisson) ou de la vitamine C (acide ascorbique) dans la nourriture (0.2g/ Kg de poids vif)



- Les Strongyles = pondent régulièrement



- Monésia et tænia = ne pondent pas tout le temps donc on risque de ne pas les voir en coproscopie
- Douve grande et petite on risque aussi de ne pas les voir au moment de la « photo de classe » : la petite douve est endémique dans notre zone géographique.



Chez l'animal adulte : faire un prélèvement de bouse plutôt lors d'une LUNE ou PLEINE LUNE, il y a de fortes chances que tout le monde soit présent sur la « photo de classe ». En fonction du mode d'élevage, le vétérinaire sanitaire prescrira un protocole différent par élevage pour le déparasitage en fonction de la période de pâturage. Il est indispensable de prévenir votre vétérinaire sanitaire pour faire un point avant les traitements.



Vous pouvez vous former pour devenir « éleveur infirmier » en vous inscrivant à notre prochaine formation



PROGRAMME

Eleveur Infirmier bovins

Date :
A définir

Durée : 1 jour
7 heures de 9 h à 17 h

Lieu : à définir

Prérequis : Aucun

Méthodes pédagogiques :
Apports théoriques
Echanges avec les participants

Validation de la formation :
Quizz
Attestation de fin de formation

Accessibilité aux Personnes en situation de handicap :
Contactez si vous souhaitez une prise en compte, le référent
Rouzaud Kristine
04 68 11 79 29
kristine.rouzaud@aude.chambagri.fr

Tarif : Prise en charge en fonction de votre situation et éligibilité

Autres publics :
180 €/ jour,
Nous contacter, pour ingénierie financière

OBJECTIFS :

- Identifier les pathologies courantes
- Savoir quand traiter / appeler le vétérinaire pour un conseil, pour une urgence

PROGRAMME

- Systémique de l'examen d'un animal, étapes et points importants dans l'orientation du diagnostic
- Approche en exploitation : observation du troupeau, manipulations
- Construction d'un arbre de décisions
- Échanges autour de cas concrets pour mise en application

RESPONSABLE DE STAGE :

Geneviève LEPPARD, Conseillère en élevage bovins allaitants,
contrôle de performances
Chambre d'agriculture de l'Aude
04 68 11 79 87
genevieve.leppard@aude.chambagri.fr

FORMATEUR :

Yoann MATHEVON, Vétérinaire Groupement de Défense Sanitaire de l'Aude



Organisme de formation enregistré sous le n°911P030711 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état
Siège Social ZA de Sautès à Trèbes 11878 CARCASSONNE CEDEX 9 // Tél : 04 68 11 79 43 formation@aude.chambagri.fr

OPE.FOR.ENR 1 08.10.21

Vos interlocuteurs

Directeur de publication : P. Vergnes
Chambre d'agriculture de l'Aude
Z. A. de Sautès à Trèbes 11878 CARCASSONNE Cedex 9
services.generaux@aude.chambagri.fr
Tél : 04.68.11.79.79 - Fax : 04.68.71.48.31

Responsable de la rédaction : JL. PULL
Rédacteur : Cindy ZANIN
Mise en page : Sandrine CAMPAYO
Photos© CA11 - Photothèque des Chambres d'agriculture
Edité par la Chambre d'agriculture de l'Aude - Mars 2022